

Tutorat : permis de former

FINALITÉ

Formation obligatoire destinée aux tuteurs et maîtres d'apprentissage de la branche CHR

OBJECTIFS

- Informer, orienter et articuler le parcours de formation du jeune en alternance
- Accompagner le jeune dans la découverte et l'apprentissage du métier. L'aider à construire son projet professionnel
- Organiser son parcours de formation professionnelle et contribuer à l'évaluation de ses acquis
- Appliquer les règles légales et conventionnelles régissant les contrats en alternance dans le secteur CHR

PUBLIC

Tuteurs, maîtres d'apprentissage

PRÉREQUIS

Aucun

Informations pratiques

SESSIONS

Contactez-nous

DURÉE

2 jours soit 14 heures

TARIF NET

700 €

Programme

Information sur les parcours de formation professionnelle par alternance

- Accueil du jeune : présentation de l'entreprise, du rôle du maître d'apprentissage ou du tuteur, des missions de chacun ; tuteur/tutoré

Intégration de l'alternant à son nouvel environnement professionnel

Accueil et accompagnement et organisation du parcours de formation

- Présentation du métier, son environnement et son intégration dans l'équipe, l'organisation de l'entreprise
- Présenter les règles d'hygiène et de sécurité de l'entreprise
- Planifier le suivi régulier de l'alternant
- Développer le professionnalisme, l'autonomie et la responsabilisation de l'alternant
- Mettre en situation l'alternant et vérifier sa motivation
- Valoriser le travail réalisé

Transmission et évaluation des compétences professionnelles en situation de travail

- Présenter le référentiel du diplôme préparé
- Échanger avec le centre de formation
- Établir le programme de travail et l'organisation avec les collègues
- Mesurer les progrès de l'alternant et rectifier si besoin
- Maintenir une relation de confiance
- Participer aux évaluations qualifiantes

Initiation au droit social : les contrats de formation en alternance dans le secteur CHR

- Les différents contrats en alternance
- Le cadre juridique, les contrats de travail, le statut de salarié
- Forme et durée des contrats
- Réglementation et durée de formation
- Rappel sur la réglementation des mineurs
- Informer l'alternant sur les aides possibles dans le secteur CHR